

Déclaration FNEC FP-FO lors du point sanitaire au ministère le 25 janvier 2022

Monsieur le ministre, Madame la Secrétaire Générale,

Lors de la réunion du mercredi 19 janvier, vos représentants ont annoncé aux organisations syndicales, dans le prolongement de l'intervention de M. le premier ministre le 13 janvier, la constitution d'une « instance partenariale nationale de concertation » sur la question de la gestion de la crise sanitaire en milieu scolaire, instance comprenant des représentants du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Santé et les organisations syndicales.

Tout d'abord, la cgt-FO n'a pas vocation à être ce que certains ont coutume d'appeler « un partenaire social ». Nous n'avons pas non plus vocation à être les relais de la doctrine gouvernementale. Nous sommes les représentants de nos seuls mandants, les personnels, dont nous défendons les intérêts particuliers.

C'est pourquoi au soir de la grève massive du 13 janvier nous avons demandé à M. le Premier ministre l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels.

Il est certain que la question de la gestion de la crise sanitaire a été au cœur des préoccupations exprimées par les personnels en grève jeudi 13 janvier, journée lors de laquelle s'est exprimé le rejet des protocoles que chacun s'accorde à qualifier d'inapplicables.

Pour autant, nous nous interrogeons sur la mise en place de cette nouvelle instance : permettra-t-elle de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les personnels ?

Tout d'abord, la FNEC FP-FO rappelle qu'il existe des instances, les comités techniques et les comités hygiène sécurité et conditions de travail, qui ont les prérogatives d'émettre des avis sur les consignes et mesures de sécurité prises par l'employeur.

Les personnels s'en saisissent d'ailleurs puisque nos sections fédérales et syndicats départementaux nous indiquent que nombre de registre de santé et sécurité au travail voire de registres danger grave et imminents sont remplis par nos collègues. Bien souvent ces registres ne sont ni traités, ni étudiés dans les CHSCT.

S'agit-il de faire entériner par les organisations syndicales les décisions prises par le gouvernement avec ses « autorités scientifiques », comme par exemple la décision de maintenir son protocole inapplicable pour plusieurs semaines au moins ?

Pour notre organisation syndicale, la réponse prioritaire aux problèmes évoqués par les personnels lors de la grève du 13 janvier ne réside pas dans le fait de multiplier les protocoles, mais bien de créer des

postes et de recruter des personnels enseignants, de vie scolaire, administratifs, psychologues, médecins, infirmières scolaires et assistantes sociales, à hauteur des besoins.

Nous venons ici pour obtenir des réponses à l'exigence constante portée par notre fédération de recrutement immédiat de personnels sous statut pour assurer le remplacement des personnels absents, pour alléger les effectifs, mesure qui permettrait à n'en pas douter de régler bon nombre de situations problématiques dans les écoles et les établissements.

Vous nous avez annoncé lors du GT du mercredi 19 janvier que toutes les personnes sur liste complémentaire, environ 800 personnes, seraient appelées courant janvier/février en tant que fonctionnaires stagiaires jusqu'à la fin de cette année scolaire puis sur l'année scolaire 2022-2023. Pourtant, nous avons des retours de certaines académies qui indiquent que ces personnes seraient recrutées en tant que contractuelles jusqu'à la fin de cette année scolaire, puis seraient professeurs stagiaires durant la prochaine année scolaire.

Ces académies ne respectent pas la réglementation en vigueur concernant le recours aux personnes sur liste complémentaire. Nous demandons qu'un rappel soit fait à ces académies

Les listes complémentaires sont limitées, voire inexistantes dans certaines académies. Comment comptez-vous procéder dans ces académies ?

Aucune annonce n'a été effectuée concernant les lycées et collèges, pourtant eux aussi placés dans des situations intenable. Là aussi, comment comptez-vous procéder ?

Quid des 96 listes complémentaires dans l'enseignement privé ? Allez-vous les recruter ?

Nous nous permettons donc de réitérer notre demande, déjà effectuée dans notre courrier du 20 janvier, de réabonder des listes complémentaires dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré afin que le recrutement évoqué par vos représentants soit effectif à hauteur des besoins.

Concernant le 1^{er} degré :

- combien de listes complémentaires seront recrutées au total ? Par département ?
- Quand seront-ils recrutés ? Quels délais auront-ils pour répondre aux sollicitations des Rectorats et/ou des départements ?
- Pourriez-vous nous communiquer la liste des personnes concernées ?
- Sur quels supports seront-ils positionnés ?
- Nous confirmez-vous que les candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire mais déjà recrutés comme contractuels bénéficieront du recrutement sous statut ? Seront-ils laissés sur les postes qu'elles occupent actuellement ?
- Certaines personnes sont affectées en tant PE stagiaires dans certains départements mais sont inscrites sur la liste complémentaire d'un autre département, le délai pour la démission sera-t-il réduit pour pouvoir répondre favorablement au recrutement par la liste complémentaire ?
- Nous confirmez-vous que des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire ayant refusé d'être recruté en tant que contractuels pourront, au vu des nouvelles orientations décidées par le ministère, être recrutés ?

- Un candidat au concours inscrit sur la liste complémentaire dans une académie peut-il être recruté même s'il est inscrit en master MEEF dans une autre académie ?

Concernant le tableau fourni par la DGRH à propos la typologie des affectations, il est indiqué pour les lauréats n'ayant pas le M2 MEEF un recrutement à 50%. Est-ce que cette quotité leur sera proposé dans le cadre d'un traitement à temps complet ? Pourront-ils refuser et être à 100% en classe ?

En pleine crise sanitaire, et alors que les personnels font face, malgré un désordre indescriptible dans les écoles et les établissements, les comités techniques qui se réunissent actuellement décident de suppressions de postes et de classes, ce que notre fédération ne saurait accepter. Ces fermetures sont incompréhensibles, elles doivent être annulées.

A l'école, comme dans l'hôpital public, on ne peut se payer le luxe de se priver de milliers de personnels soignants, enseignants et psychologues. Que répondez-vous aux deux avis du CHSCT M qui demande la réintégration des infirmières diplômées d'État et des Psyen suspendus ?

Et si les épreuves de spécialité du baccalauréat ont été reportées sous la pression des collègues, que répondez-vous à la revendication portée par la majorité de la représentation syndicale, portée dans les cortèges du 13 janvier et reprise en quelques jours par plus de 12 000 collègues pétitionnaires, de retour à des épreuves de baccalauréat anonymes, terminales et nationales ?

Ce sont ces questions qui doivent selon notre fédération être traitées en priorité.

Enfin, nous sommes à la veille d'une grève interprofessionnelle, et nous appelons les personnels de l'Éducation nationale à y participer, car à ce stade, il n'y a toujours aucune annonce sur la question salariale malgré les revendications portées par la FNEC FP-FO devant le 1er ministre ! Rien pour le statut des AESH et des AED, maintenus dans une situation de précarité inacceptable !

Nul doute que si vous accédiez à ces revendications, bon nombre de problèmes soulevés par les personnels le 13 janvier seraient résolus.

Je vous remercie.